



**CONTRAT TRAVEL PACK
MULTIRISQUE COVID GROUPE**

CONTRAT N°6249

NOTICE D'INFORMATION DU CONTRAT MULTIRISQUE N°6249**COMMENT CONTACTER NOTRE SERVICE ASSISTANCE
MUTUAIDE ASSISTANCE**

126, rue de la Piazza - CS 20010 – 93196 Noisy le Grand CEDEX
7 jours sur 7 – 24 heures sur 24

- **par téléphone de France : 01.55.98.51.30**
(Communication non surtaxée, coût selon opérateur, appel susceptible d'enregistrement)
- **par téléphone de l'étranger : 33.1.55.98.51.30 précédé de l'indicatif local d'accès au réseau international**
(Communication non surtaxée, coût selon opérateur, appel susceptible d'enregistrement)
- **par télécopie : 01. 45.16.63.92**
- **par e-mail : medical@mutuaide.fr**

Pour nous permettre d'intervenir dans les meilleures conditions, pensez à rassembler les informations suivantes qui vous seront demandées lors de votre appel :

- Le numéro de votre contrat,
- Vos nom et prénom,
- L'adresse de votre domicile,
- Le pays, la ville ou la localité dans laquelle vous vous trouvez au moment de l'appel,
- Préciser l'adresse exacte (n°, rue, hôtel éventuellement, etc.),
- Le numéro de téléphone où nous pouvons vous joindre,
- La nature de votre problème.

Lors du premier appel, un numéro de dossier d'assistance vous sera communiqué. Le rappeler systématiquement, lors de toutes relations ultérieures avec notre Service Assistance.

COMMENT CONTACTER NOTRE SERVICE ASSURANCE

- **par Internet : <http://declare.fr/>**
- **par e-mail : sinistre@declare.fr**
- **par courrier : GRITCHEN AFFINITY – Service Sinistre – 27, rue Charles Durand – CS 70139 – 18 021 – BOURGES CEDEX**

Pensez à rassembler les informations suivantes qui vous seront demandées lors de votre appel :

- Le numéro de votre contrat,
- Vos nom et prénom,
- L'adresse de votre domicile,
- Le numéro de téléphone où nous pouvons vous joindre,
- Le motif de votre déclaration.

Lors du premier appel, un numéro de dossier d'assurance vous sera communiqué. Le rappeler systématiquement, lors de toutes relations ultérieures avec notre Service Assurance.

TABLEAU DE GARANTIES

GARANTIES D'ASSURANCE	PLAFOND
<p>1 / ANNULATION</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Annulation pour motif médical (A1) Dont : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Annulation pour maladie grave (y compris maladie grave suite à épidémie ou de pandémie) (A2) ✓ Annulation pour refus d'embarquement à l'aéroport, à la gare ferroviaire, la gare routière ou portuaire de départ ou suite à prise de température (A2) ✓ Annulation en cas d'absence de vaccination contre le Covid 19 (A2) ✓ Annulation tout sauf (A3) incluant les clauses émeute, attentat, acte de terrorisme ou catastrophe naturelle survenant à l'étranger dans un rayon de 100 km de votre lieu de villégiature (A3) <p>2 / DEPART ET RETOUR MANQUE (B)</p> <p>3 / RETARD DE VOL (C)</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ A partir de 4h (C1) ✓ A partir de 6h (C2) <p>4 / BAGAGES (D)</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Objets précieux (D1) ✓ Matériel sportif (D2) ✓ Franchise (D3) ✓ Retard de livraison (+ de 24 heures) (D4) <p>5 / FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR</p>	<p>(A) 20 000 € par personne / Maximum 50 000 € par évènement</p> <p>(A1) Franchise 30 € par personne</p> <p>(A2) franchise 10% du montant des frais d'annulation en cas d'épidémie/pandémie minimum 30€ / personne</p> <p>(A3) Franchise de 10% du montant des frais d'annulation avec un maximum de 100 € par personne</p> <p>(B) Prise en charge d'un nouveau billet pour un départ dans les 24 heures dans la limite de 1000 € par personne et 10 000 € par évènement / Franchise de 10% de la valeur du nouveau billet</p> <p>(C1) 50 € par personne (C2) 100 € par personne</p> <p>(D) 2 000 € par personne / Maximum 5 000 € par évènement</p> <p>(D1) 50% du montant de la garantie</p> <p>(D2) 500 € par personne</p> <p>(D3) 50 € par dossier</p> <p>(D4) Indemnité forfaitaire de 200 € par personne / sans franchise</p>

NIVM200622

<p>✓ Remboursement des prestations terrestres non utilisées au prorata temporis (transport non compris) (E)</p> <p>6 / RETOUR IMPOSSIBLE</p> <p>✓ Frais hôteliers pour les forfaits (F1)</p> <p>✓ Frais hôteliers pour les vols secs (F2)</p> <p>7/ RESPONSABILITE CIVILE VIE PRIVEE A L'ETRANGER</p> <p>✓ Dommages corporels, matériels et immatériels (G1) Dont</p> <p>✓ Dommages matériels et immatériels consécutifs avec une franchise absolue de 150 € par sinistre (G2)</p> <p>✓ Défense devant les juridictions civiles, commerciales ou administratives. Défense des intérêts civils devant les juridictions répressives (G3)</p>	<p>(E) 5 000 € par personne / Maximum 25 000 € par événement</p> <p>(F1) 80 € par nuit et par personne / Max 4 nuits</p> <p>(F2) 50 € par nuit et par personne / Max 2 nuits</p> <p>(G1) 4 500 000 € par sinistre</p> <p>(G2) 750 000 € par sinistre</p> <p>(G3) Frais à la charge de l'Assureur, sauf dépassement du plafond de garantie en cause</p>
<p>GARANTIES D'ASSISTANCE</p>	<p>PLAFOND</p>
<p>1 / ASSISTANCE RAPATRIEMENT</p> <ul style="list-style-type: none"> - Téléconsultation avant départ (A) - Rapatriement ou transport sanitaire (y compris en cas d'épidémie ou de pandémie) (B) - Rapatriement des personnes accompagnantes (C) - Visite d'un proche (D) - Prolongation de séjour (E) - Frais hôteliers (F) - Retour impossible (G) - Frais hôteliers suite à retour impossible (H) - Frais hôteliers suite à mise en quarantaine (I) 	<p>(A) 1 appel</p> <p>(B) Frais réels</p> <p>(C) Titre de transport retour *</p> <p>(D) Titre de transport Aller/Retour *+ Frais d'hôtel 120 € par nuit / Max 10 nuits</p> <p>(E) Titre de transport Aller/Retour *+ Frais d'hôtel 120 € par nuit / Max 10 nuits</p> <p>(F) Frais d'hôtel 120 € par nuit / Max 10 nuits</p> <p>(G) 1 000 € par personne / Max 50 000 € par groupe+ Frais d'hôtel 80 € par nuit / Max 14 nuits</p> <p>(H) Frais d'hôtel 80 € par nuit / Max 14 nuits</p> <p>(I) Frais d'hôtel 80 € par nuit / Max 14 nuits</p>

NIVM200622

<ul style="list-style-type: none"> - Frais médicaux hors du pays de résidence (y compris en cas d'épidémie ou de pandémie) (J) - Moyen-courrier (J1) - Long-courrier (J2) - Franchise (J3) - Maximum par événement (J4) - Soins dentaires (J5) - Envoi de médicaments à l'étranger (K) - Rapatriement de corps - Rapatriement du corps (M1) - Frais funéraires nécessaires au transport (M2) - Retour anticipé (N1) <ul style="list-style-type: none"> ✓ Frais de serrurier (N2) - Prise en charge d'un forfait téléphonique local (O) - Assistance juridique à l'étranger - Avance de la caution pénale (P1) - Paiement des honoraires d'avocat (P2) - Frais de recherche ou de secours (Q) - Transmission de messages urgents (R) - Avance de fonds (uniquement à l'étranger) (S) - Soutien psychologique (T) - Soutien psychologique suite à mise en quarantaine (U) - Valise de secours (V) 	<p>(J1)75 000 € par personne (J2)150 000€ par personne (J3)30 € par dossier (J4)500 000 € (J5)150 €</p> <p>(K) Frais d'envoi</p> <p>(M1) Frais réels (M2) 2 500 €</p> <p>(N1) Titre de transport retour * (N2)75€</p> <p>(O) Jusqu'à 80 €</p> <p>(P1)15 000 € (P2)12 500 €</p> <p>(Q) 5 000 € par personne / Max 15 000 € par événement</p> <p>(R) Frais réels</p> <p>(S) 2 500 €</p> <p>(T) 2 entretiens par personne et par événement</p> <p>(U) 6 entretiens par événement</p> <p>(V) 100 € Max par personne et 350 € Max par famille</p>
<p>2 / ASSISTANCE COMPLEMENTAIRE AUX PERSONNES</p>	<p>Maximum par événement : 1000 € (a)</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Garde malade (a) - Livraison de repas et de courses ménagères (b) <ul style="list-style-type: none"> ✓ Livraison de courses ménagères (b1) ✓ Livraison de repas (b2) - Livraison de courses ménagères suite à rapatriement suite à une maladie liée à une épidémie ou une pandémie (c) - Aide-ménagère (d) 	<p>(a) 20 heures</p> <p>(b) 15 jours maximum (b1) 1 livraison par semaine (b2) 4 livraisons par sinistre</p> <p>(c) 15 jours maximum et 1 livraison par semaine</p> <p>(d) 20 heures réparties sur 4 semaines</p>

<ul style="list-style-type: none"> - Aide-ménagère suite à rapatriement suite à une maladie liée à une épidémie ou une pandémie (e) - Garde d'enfants (f) - Soutien pédagogique des enfants de moins de 18 ans (g) - Garde des animaux domestiques (h) - Assistance résidence principale (i) - Soutien psychologique suite à rapatriement suite à une maladie liée à une épidémie ou une pandémie (j) <p>3 / SERVICE CONCIERGERIE (A)</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Problème médical ✓ Modification de billetterie de transport ou d'hôtels ✓ Réservation de billetterie, de spectacle ou de restaurant ✓ Modification de rendez-vous ✓ Informations loisirs ✓ Interprétariat sur place si difficultés de compréhension 	<p>(e) 15 heures réparties sur 4 semaines</p> <p>(f) 20 heures Ou titre de transport Aller / Retour</p> <p>(g) 15 heures par semaine pendant 1 mois maximum</p> <p>(h) 10 jours maximum</p> <p>(i) 80 € par jour / Max 5 jours</p> <p>(j) 6 entretiens par événement</p>
---	--

* en train 1^{ère} classe ou avion de ligne classe économique

EN OPTION

➤ **OPTION : MAINTIEN DES PRIX N°6044**

L'option **Maintien des prix N°6044** ne peut être souscrite qu'en complément du contrat **Multirisque N°6249**.

GARANTIES D'ASSURANCE	PLAFOND
<p>MAINTIEN DES PRIX (A)</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Surcharge carburant ✓ Augmentation des taxes aéroports ✓ Variation du cours des devises 	<ul style="list-style-type: none"> - Moyen-courrier : 75 € par personne - Long courrier : 150 € par personne - Maximum par événement : 4 000 € Pas de franchise

➤ **OPTION : RACHAT DE FRANCHISE MOTONEIGE N°6045**

L'option **Rachat de franchise motoneige N°6045** ne peut être souscrite qu'en complément du contrat **Multirisque N°6249**.

GARANTIES D'ASSURANCE	PLAFOND
RACHAT DE FRANCHISE MOTONEIGE (A) ✓ Prise en charge de la franchise et des frais de remorquage	(A) 1 500 €